
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 8)

ENTRE : **LES INDUSTRIES BONNEVILLE LTÉE ;**
(ci-après l' « Entrepreneur »)

c. **SAMUEL AUDET & MARILOU DUBUC ;**
(ci-après les « Bénéficiaires »)

et **GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE (GCR) ;**
(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossiers CCAC : S24-050301 et S24-050302

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que l'Entrepreneur se désiste de sa demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 5 juin 2024



Chloé Mainville
Greffière adjointe